

Corbie. Discrétaire : Supérieure : Mde Vve Lazare Bédard ; Maîtresse des Novices : Mde Nathan Lefebvre ; Secrétaire : Mlle Alice Garneau ; Trésorière : Mde Ulric Bernard ; Discrètes : MMdes Barthélemy Monfret, Urbain Charest, Joseph Boisvert et Mlle Joséphine Faucher.

La sainte Visite cette année a eu lieu du 1er au 4 mars elle a été, pour toute la paroisse, l'occasion d'une manifestation de foi dont nos campagnes sont assez coutumières. Le 2 mars étant le premier vendredi du mois, les hommes, plus spécialement ceux qui appartiennent à la ligue du Sacré-Cœur, sont venus en grand nombre faire la sainte Communion ; le lendemain samedi c'était le tour des enfants de Marie, le dimanche était plus spécialement réservé aux Tertiaires. C'est ainsi que les trois jours de la Visite ont été profitables à la paroisse toute entière. Deux années de suite les réceptions du Tiers-Ordre rencontrent dans cette paroisse un obstacle imprévu : la tempête ! Malgré cette rage du vent et de la neige il y a eu 24 prises d'habit et 16 professions. La cérémonie s'est faite à la suite de la messe paroissiale.

Les Tertiaires de Saint-Flavien se font un honneur d'être ensevelis dans le grand habit de l'Ordre et les Tertiaires accompagnent en corps, revêtus de la tunique les Frères et Sœurs défunts.

A Saint-Malo

L'ÉCOLE maternelle de Saint-Malo, inauguré par les Sœurs Franciscaines il y a trois ans a été honorée tout dernièrement de la visite du T. R. P. Provincial des Franciscains accompagné de M. l'abbé Louis H. Paquet. Le T. R. Père a pu admirer à loisir les progrès de cette œuvre, si belle, si utile, et cependant ! si peu connue en dehors du milieu où elle fonctionne. La nouvelle paroisse de Saint-Malo, M. le curé en tête, fait de grands efforts pour la développer et la mettre sur un bon pied. Mais les ressources locales sont, hélas ! si limitées. . . . Il y aurait là une belle œuvre à faire pour quelque riche philanthrope désireux de faire du bien à des concitoyens pauvres.

(*La Revue Eucharistique.*)

Aux Rév. Directeurs du Tiers-Ordre.

D'après une récente décision de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 22 décembre 1905, les directeurs de Fraternité, ou tout autre prêtre en ayant le pouvoir, doivent se servir, lorsqu'ils donnent l'absolution générale aux Tertiaires, de l'étole *violette*, et non de l'étole blanche ni de celle de la couleur du jour.



en sautillant

Je vais de
curiosité, m
quelques dé

Les alente
mille présen
et par les cu
étaient dress

Pour évi
tion où je pe
pai sur un p
aperçu jusqu
en natte, re
cours et dépe
improvisées
fice et la fam

Voici le co
faire la descri
le protocole
dans les funér
fondie.

Tout d'abo
des avec leurs
varié, mesura
cinq de large.

A l'extérieu
des femmes vé
armures, le to